

# Réforme du bac : Un système plus inégalitaire ?

**Brigitte Denizet**, Professeur d'anglais et chargée de recherche pour le CERU



Hier, le ministre de l'Éducation a tranché : l'examen du baccalauréat nouvelle formule, dont la première session aura lieu en 2021, ne comptera plus que quatre épreuves écrites et un grand oral. Quels sont les objectifs, et quels sont les risques ?

### Suppression des filières classiques, grand oral et contrôle continu

Les filières classiques S, ES et L seront remplacées par des spécialités. Les élèves de terminale devront désormais en choisir deux, parmi les combinaisons proposées dans leur lycée. Un tronc commun (de 15-16 heures) englobera le français, la philo, l'histoire-géo, deux langues vivantes, le sport, ainsi qu'une **nouvelle discipline, les « humanités numériques et scientifiques »** (2 heures par semaine) sur la bioéthique et la transition énergétique (Cf. page 4).

Les élèves devront aussi choisir trois spécialités en première, ramenées à deux en terminale (12 heures

par semaine) : arts, écologie-agronomie-territoires, histoire géographie -géopolitique et sciences politiques, humanités-littérature-philosophie, langues et littératures étrangères, mathématiques, numérique et sciences informatiques, SVT, sciences de l'ingénieur, sciences économiques et sociales (SES) et physique-chimie. Des options facultatives compléteront le dispositif.

**Les épreuves du bac ne seront plus concentrées sur le seul mois de juin.** Elles vont s'étaler dans le temps. Le français (avec un écrit et un oral) est maintenu à la fin de l'année de première. Pour le reste, les élèves passeront en terminale quatre épreuves finales : d'abord leurs deux matières de spécialité au retour des vacances de printemps, puis, au mois de juin, l'épreuve de philo et le tout nouveau grand oral. « La philosophie devient la matière commune par excellence », a insisté Jean-Michel Blanquer, invoquant l'esprit des Lumières.

**Ces six épreuves** (les deux de français, la philo, les spécialités et le grand oral) **représenteront 60 % de la note finale. Les 40 % restants relèveront du contrôle continu.** Il désigne en réalité des épreuves anticipées, qui pourraient être organisées en janvier et avril l'année de première, et en décembre l'année de terminale (30 % de la note). Le contrôle continu sur la base des bulletins scolaires représentera 10 % de la note finale.

## Un renforcement des inégalités ?

En supprimant les filières classiques S, ES et L, l'objectif principal est de rééquilibrer les disciplines, et d'en finir avec la suprématie de la filière S. En proposant plus de variété, on sort en effet de l'idée qu'il y a une voix royale mais cela n'empêchera pas les élèves de retrouver les mêmes enseignements que dans les séries actuelles.

Surtout, **tous les lycées auront-ils les moyens de proposer la même offre de formation ?**

C'est sur ce point que se concentrent les interrogations, et la crainte d'une réforme aggravant les inégalités. Car chaque lycée ne pourra pas proposer l'intégralité de la trentaine de combinaisons possibles...

Le ministère répond que toutes les combinaisons seraient disponibles dans un bassin géographique donné. Et que donc, il suffira aux élèves motivés d'étudier dans un autre lycée que leur établissement de secteur. Le ministre s'est engagé à donner des moyens supplémentaires aux lycées défavorisés pour qu'ils puissent proposer une combinaison originale en plus, comme arts, sciences informatiques, et ainsi être attractifs.

**Autre risque majeur : les inégalités de traitement entre élèves lors du contrôle continu.**

Comment en effet, comparer les notes d'élèves venant d'établissements différents, sur des devoirs et selon des barèmes qui le sont tout autant, sans risquer d'aboutir à des bacs à deux vitesses, et des lauréats de deuxième classe ? Pour parer la critique, Blanquer a annoncé pour les

épreuves passées pendant l'année des copies anonymisées et corrigées par d'autres professeurs de l'établissement que ceux de l'élève. Mais s'agit-il alors bien de contrôle continu ou n'est-ce pas une forme déguisée d'examen final ?

## Les disparités du contrôle continu

Les problèmes liés au contrôle continu sont complexes et donneront du fil à retordre au gouvernement.

Pourtant, il faut bien reconnaître que cette modalité de contrôle est le mode normal de validation des acquis dans l'Éducation nationale, de l'école primaire au lycée. Et que le contrôle continu est ce qui détermine déjà aujourd'hui l'orientation des bacheliers dans l'enseignement supérieur puisque les dossiers des élèves sont traités avant les épreuves du bac.

Les réticences sont de deux ordres. La première concerne les inégalités attachées à cette modalité de contrôle. La seconde tient aux éventuelles pertes de chance que ces inégalités peuvent induire pour des lycéens dans leur accès au supérieur.

## Les inégalités provoquées par le contrôle continu peuvent prendre deux formes.

Tout d'abord, des **inégalités à l'intérieur des établissements**. Tous les enseignants ne notent pas de la même manière, les élèves craignent ainsi d'être défavorablement connus des services ou de subir un passif lié à leur attitude ou à des incompatibilités de caractère.

Ensuite, des **inégalités entre établissements** : la localisation géographique, le recrutement social, la réputation... forment des hiérarchies entre établissements qui se traduisent par des opportunités d'orientation différentes. Le problème majeur est que ces réputations sont implicites et ne font pas l'objet d'une objectivation donnant une

base de reconnaissance, c'est-à-dire de correction éventuelle fondée sur une méthodologie partagée et transparente.

On peut imaginer des dispositifs pour éviter les disparités dans les évaluations à l'échelle d'un établissement. Ils existent d'ailleurs déjà : il suffit d'anonymiser les copies et de les échanger entre professeurs d'une même discipline à l'intérieur de l'établissement, c'est l'option retenue par Jean-Michel Blanquer. Il s'inspire du système mis en place récemment en Allemagne (pour lutter précisément contre les disparités entre Länder observées pour l'épreuve de l'Abitur), en créant «une banque nationale numérique de sujets» dans lesquelles les enseignants pourront piocher.

### **Il apparaît sans doute plus difficile de lutter contre les inégalités entre établissements.**

Tous les établissements n'ont pas la même culture ni la même échelle de notation. Celle-ci est en générale fixée en fonction du niveau moyen des élèves de l'établissement, c'est pourquoi la notation est souvent plus exigeante dans les lycées les plus réputés.

En soi, ce n'est pas un problème tant que cela ne pénalise pas les élèves, or avec les dernières réformes mises en place (Parcourssup et la réforme du bac) cela a de plus en plus d'incidence et peut-être la source de relatives injustices.

En ce qui concerne l'espérance de valider le bac, la prise en compte du contrôle continu aura nécessairement une incidence, même si elle peut apparaître limitée.

**La vraie difficulté est que les lycéens sont mis en concurrence sur cette base également pour l'accès à l'enseignement supérieur non seulement pour les filières sélectives mais aussi pour les filières en tension.**

Que faire ? **On peut imaginer de pondérer les notes obtenues par l'étudiant par un coefficient lié à son établissement.** Cela ne signifie pas changer sa note mais, au moment de l'évaluation, affecter cette note d'une modulation liée aux résultats d'ensemble de l'établissement.

Le rapport des Inspections de 2011 propose de créer **cette pondération en évaluant le parcours des étudiants dans le supérieur** : leur niveau de réussite donnant une indication fiable sur la qualité de leur préparation au lycée (même s'il néglige les inégalités sociales qui affectent la réussite : inégalité d'accès au logement proche du lieu d'étude, insuffisance des bourses, etc.).

Ce système, certainement valable du point de vue de l'indicateur retenu (la réussite dans le supérieur), impose un recul de plusieurs années, long à mettre en place, et aurait un effet d'inertie de quelques années.

**Plus simplement, on peut comparer dans chaque établissement la moyenne des notes obtenues par les élèves de l'établissement dans une matière à l'examen national à la moyenne des notes obtenues par le même établissement dans la même matière en contrôle continu et opérer une modulation.**

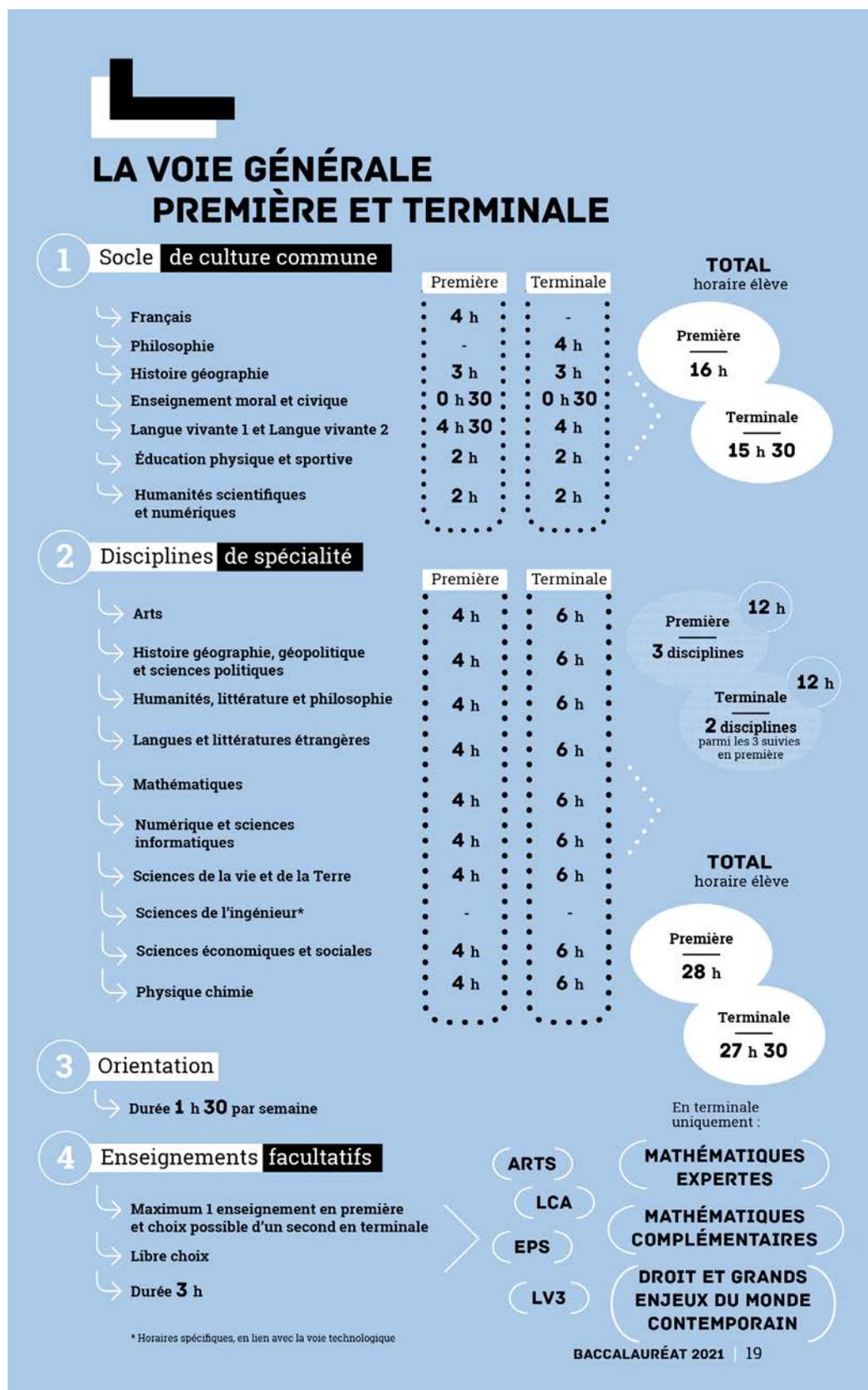
Ce système aurait l'avantage de pouvoir se faire en année courante et de s'ajuster, au besoin, année après année.

Avec deux perspectives complémentaires : inviter les établissements qui présentent des écarts atypiques à la moyenne à corriger leurs standards d'évaluation et construire un référentiel commun d'évaluation qui donnerait une base plus objective pour l'évaluation des dossiers des lycéens dans l'orientation post-bac.

### **Propositions pour corriger les biais du contrôle continu**

# Annexe

## La nouvelle répartition horaire en première et terminale



source : extrait du dossier de presse du ministère